

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Délibération
n° 2020.10.251

**Désignation d'un
représentant de
GrandAngoulême au
comité de bassin
Adour Garonne**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

Secrétaire de séance : Joëlle AVERLAN

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Frédéric CROS, Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.10.251**

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME AU COMITE DE BASSIN
ADOUR GARONNE**

Le comité de bassin Adour-Garonne est une instance qui élabore la politique de gestion de l'eau sur le bassin Adour-Garonne. Il regroupe différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, Etat, usagers, personnes qualifiées, milieux socio-professionnels et le Préfet coordonnateur de bassin.

Le comité de bassin a pour missions :

- D'élaborer le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, qui fixe les orientations fondamentales de la politique de l'eau pour 15 ans,
- De définir la politique de gestion de la ressource et de protection des milieux naturels qui doit garantir un développement durable conciliant le développement socio-économique avec la préservation des milieux aquatiques et l'équilibre des usages de l'eau,
- De donner un avis sur les grands aménagements,
- D'orienter les politiques d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Le comité de bassin Adour-Garonne est composé de trois collèges :

- Un premier collège représentant les conseils départementaux et régionaux, les communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau,
- Un deuxième collège représentant les usagers de l'eau et des milieux aquatiques, des organisations socio-professionnelles, des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, des instances représentatives de la pêche et de personnes qualifiées,
- Un troisième collège représentant l'Etat ou ses établissements publics concernés.

En tant que collectivité compétente dans le domaine de l'eau, GrandAngouleme dispose d'un représentant au sein du comité de bassin Adour-Garonne, qu'il convient aujourd'hui de désigner.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Jean REVEREAULT en tant que représentant de GrandAngouleme au comité de bassin Adour-Garonne.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 novembre 2020	<u>Affiché le :</u> 17 novembre 2020